



Small Business Act : Présentation du bilan 2015

26/01/2016

toulouse
métropole

Contact presse :
Gérald Bégin – t. 05 61 22 21 47
gerald.begin@mairie-toulouse.fr

Marie Adeline Etienne – t. 05 61 22 39 95 – m. 06 86 59 71 31
marie-adeline.etienne@mairie-toulouse.fr

Signée en décembre 2014, cette Charte de type «Small Business Act», commune à la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et ses satellites ainsi que Tisséo, est un accélérateur de croissance locale et **un levier pour le développement économique des PME, au service de l'emploi local.**

Présentation du Bilan 2015

► 651 millions d'euros de commande publique : un enjeu fort pour l'économie locale

Le volume financier total investi par les deux collectivités et leurs organismes publics satellites en 2015 est de **691 millions d'euros** :

- 222,8 millions d'euros pour Toulouse Métropole
- 217,2 millions d'euros pour la Ville de Toulouse
- 112,4 millions d'euros pour Tisséo EPIC / SMAT
- 39,4 millions d'euros pour Oppidéa
- 100 millions d'euros pour Habitat Toulouse

► Une dépense publique qui irrigue davantage l'économie locale

Le Small Business Act a clairement permis un accès plus facile aux marchés publics pour les entreprises locales.

	Chiffres 2014	Chiffres 2015
Volume financier investi auprès des entreprises de Toulouse	38,0%	42,5%
Volume financier investi auprès des entreprises de la Métropole	60,5%	67,1%
Volume financier investi auprès des entreprises de Haute-Garonne	69,3%	76,9%
Volume financier investi auprès des entreprises de Midi-Pyrénées	74,7%	81,4%

Sur les 691 millions d'euros investis, 41,3 % ont été adressés à des PME :

- 15 % à des PME toulousaines
- 27,7 % à des PME de la Métropole
- 34,7 % à des PME de Haute-Garonne
- 37,9% à des PME de Midi-Pyrénées

>> *Rappel : le nombre de salariés dans les PME (Petites et Moyennes Entreprises) ne dépasse pas les 250 salariés et leur chiffre d'affaires ne dépasse pas 50 millions d'euros par an.*

► **Small Business Act: faciliter, simplifier, accélérer**

Facilités de trésorerie et délais de paiement

- **8,3 millions d'euros d'avances consentis par Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse** dont 6,6 millions d'euros pour les entreprises toulousaines et métropolitaines. 25% de ces avances ont été versées à des PME.

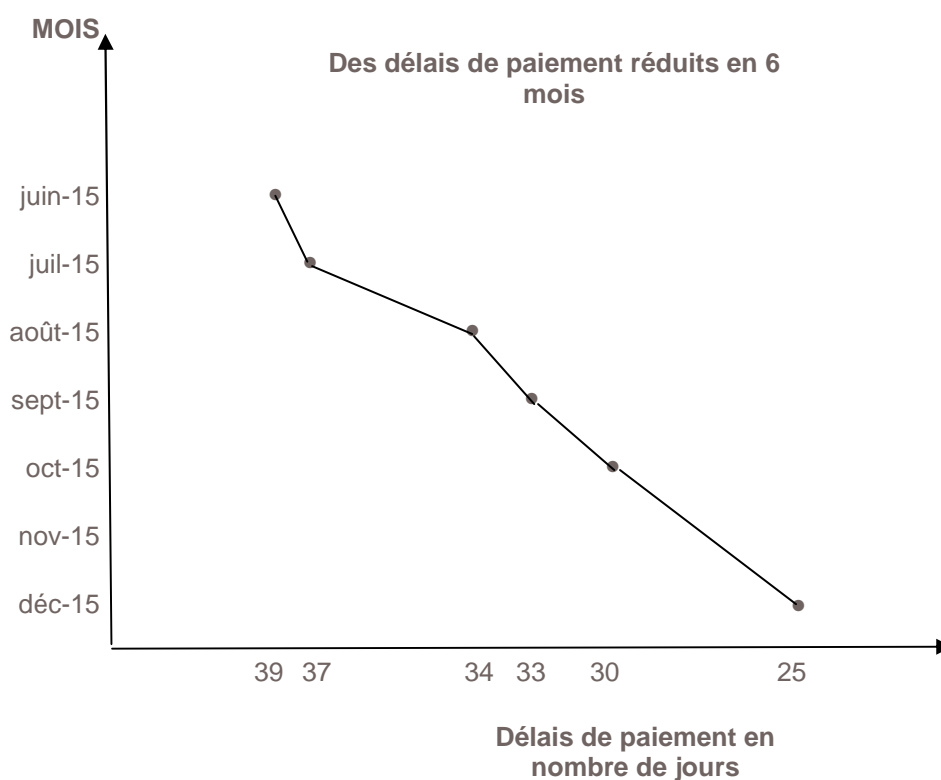
95 % des avances ont bénéficié à des entreprises du secteur du BTP.

Cette mesure vise à faciliter l'accès aux marchés publics des entreprises en les dotant de trésorerie suffisante pour démarrer l'exécution des prestations avant les premiers acomptes.

- **Des délais de paiement raccourcis** : les deux collectivités ont signé une convention partenariale avec le Trésorier Payeur Général (TPG) pour réduire les délais de paiement des entreprises.

En mois glissants, les délais de paiement sont passés de 39 jours en juin 2015 à 25 jours en décembre 2015, soit 14 jours de moins en 6 mois.

Chaque année, les retards de paiement sont la cause de nombreuses faillites d'entreprises.



Simplifier, dématérialiser (bonnes pratiques facilitant l'accès des très petites entreprises)

- **Création d'un contrat unique** : Toulouse Métropole a élaboré un contrat unique pour faciliter l'accès des PME à la commande publique en réduisant le nombre de documents à fournir. Depuis sa mise en œuvre en octobre 2015, 9 consultations avec un contrat simplifié ont été réalisées.

Ce type de contrat s'applique aux marchés inférieurs à 90 000€ pour le moment.

- **Simplification (mise en œuvre du marché public simplifié)** : pour les entreprises, les démarches pour justifier de leur situation juridique et fiscale ont été allégées. Les entreprises peuvent répondre aux consultations en procédure adaptée avec leur seul numéro de SIRET sur une plateforme dématérialisée. Depuis septembre 2015, 90 réponses sont parvenues à la collectivité sous cette forme.

Développer et encourager l'achat durable et responsable

- **En 2015, 360 000 heures d'insertion ont été intégrées dans les marchés publics soit, 225 équivalents temps complet.**
- **49% des marchés publics établis ont intégré un critère ou une clause environnementale.**
- Toulouse Métropole a investi 260 000 euros auprès du secteur protégé (art.15 du code des marchés publics) de façon volontaire. Le secteur protégé concerne les entreprises ou les établissements employant des personnes à mobilité réduite qui exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées.
- 544 K€ sont mobilisés par les deux collectivités pour les entreprises adaptées titulaires de marchés obtenus en concurrence avec des entreprises classiques.

Améliorer la relation fournisseur et la maîtrise des risques (rencontres avec les fournisseurs et organisations professionnelles).

- Toulouse Métropole a organisé en septembre 2015 une rencontre entre des acheteurs publics et des fournisseurs. Près de 120 personnes ont participé dont 70 entreprises (50% d'entre elles étaient inconnues auprès des signataires).
- Des ateliers de formation sur la dématérialisation ont été organisés en partenariat avec la FFBTP (Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics).
59 personnes ont participé représentant 40 entreprises.

Soutenir l'innovation et accélérer la croissance sur les marchés «Smart City »

- Dans le cadre d'expérimentations de la Smart City, Toulouse Métropole soutient les start-up : de l'accompagnement au déploiement du produit, de la solution, etc.

- Dans le cadre du projet Smart City, 10 projets innovants ont été retenus pour une expérimentation avec les start-up sélectionnées :

- Restauration scolaire : Absolom Design
- Seniors et autonomie : Adviez, Helpiness, Telegrafik
- Citoyenneté : MyfeelBack, CityMeo
- e-services : Kezacod, Spotminder
- Mobilité : Coovia, Parkisseo
- Energie, environnement : Kawantech, Ze watt

Garantir la performance d'achat

Une première vague de modernisation au sein de Toulouse Métropole et de la Mairie de Toulouse a été réalisée avec un regroupement par catégorie d'achats pour réduire les délais de procédure. Ce déploiement est en cours jusqu'en 2018 et concerne quelque 130 M€ de dépenses annuelles.

En 2015, 6 acheteurs ont été déployés sur 10 catégories.

Ex : Quincaillerie et outillage, Maintenance des espaces verts, Véhicules techniques, Transport collectif de personnes...

OBJECTIFS 2016

► Etendre la charte à d'autres communes membres de Toulouse Métropole

Les communes de Blagnac et de Saint-Orens adhèrent à la charte le mardi 26 janvier 2016. Ce sont les deux premières communes de la Métropole qui s'engagent.

>> Liste des co-signataires : Fédération Régionale des Travaux Publics de Midi-Pyrénées, CGPME 31, MEDEF Haute-Garonne, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne, Groupement des Très Petites Entreprises de la Haute-Garonne (GTPE 31), Tisséo, Tisséo Epic, SMAT, Habitat Toulouse, Oppidéa, Chambre de Commerce et d'Industrie, CAPEB 31, Fédération du Sud-Ouest SCOP BTP, Pôle Aerospace Valley, Pôle Cancer-Bio-Santé, Pôle Agri Sud-Ouest Innovation, Pôle DERBI, Pôle EAU, Digital Place, Automotech Cluster, Fédération

BTP 31, Europolia, UPA Midi-Pyrénées et le SGAR (Secrétariat Général aux Affaires Régionales).

>> Liste des délégataires : CGE Veolia Eau, Société Publique Locale Réseau d'Infrastructures Numériques, SEM Marché d'Intérêt National de Toulouse, Toulouse Événements (Parc des Expositions, Centre de Congrès Pierre Baudis, Espace Vanel), Vinci Park France, SEREP, SMAT, ERDF, GRDF, SNC du Golf de la Ramée, GSO, Société sportive des courses de Toulouse, Société touristique de l'île du Ramier, Société d'Économie Mixte d'Exploitation de Centre Culturel Éducatif et de Loisirs (SEMECCEL), ENERIANCE, Société d'Économie Mixte d'Exploitation de Spectacles de Toulouse (SEMEST), SARL C2RT et DECOSET.

▶ **Etendre la simplification et les marchés publics simplifiés aux procédures d'appels d'offres**

▶ **Etendre la pratique des avances aux autres signataires**

▶ **Augmentation du nombre de cahiers des charges fonctionnels et de l'intégration de variantes dans les marchés**

▶ **Développer une grille d'analyse technique pour faciliter les réponses des candidats**

▶ **Organiser des réunions d'information ciblées sur des catégories d'achats au profit du tissu économique concerné**

Témoignages de chefs d'entreprises

Taïeb Guellouz, gérant de la société SUDELEC à TOULOUSE

"La journée fournisseurs organisée par Toulouse Métropole et d'autres signataires de la charte des marchés publics, le 23 septembre dernier, m'a permis de réaliser les efforts réellement engagés par les acheteurs publics pour faciliter les entreprises locales dans leurs possibilités de répondre à des marchés publics.

Les informations délivrées à cette occasion, claires et simples, nous ont permis de nous rendre compte à quel point notre société, même de petite taille, fait partie du moteur économique de la région. Notre façon de nous voir à l'échelle régionale a radicalement changé, puisque notre vision sur notre structure est passée de simple PME implantée sur Toulouse à acteur et moteur de notre région. Pour une structure comme la nôtre, le fait d'avoir été invités, reçus, d'avoir rencontrés des acteurs publics nous a conduit à revoir notre place au sein de l'économie locale. Notre réflexion et nos perspectives ont été, de ce fait, profondément modifiées.

Les ateliers de travail et d'information organisés en deuxième partie de journée nous ont permis de mieux comprendre nos carences dans l'établissement de nos dossiers administratifs mais aussi de réaliser que ceux-ci sont facilement concevables.

De ce fait, l'aspect insurmontable de l'établissement de dossier devient plus facilement accessible.

Nous avons, depuis cette journée, modifié notre façon de répondre aux appels d'offre. Cette mise au point nous a permis de prendre 4 commandes fermes avec des promoteurs certes privés, mais cela nous laisse très sereins quant aux futures consultations des donneurs d'ordres publics."

Guilhèm LEOPARDI, Gérant de la société F4 Ingénierie

« Bureau d'études énergétiques créé à Toulouse, il y a 7 ans désormais, nous sommes une TPE qui œuvre principalement sur des sujets de Maîtrise d'œuvre environnementale.

Nous mettons en avant nos compétences techniques, notre dynamisme et notre compétitivité financière. Ces qualités ne sont pas toujours suffisantes pour conclure des marchés publics traditionnels en tant que mandataire.

Le dispositif MPS mis en place dans la cadre de la Charte des marchés publics œuvre dans ce sens : la simplicité de la démarche offerte par le MPS nous a permis de répondre aisément à une consultation et même d'obtenir un premier contrat en opérateur unique avec la Ville de Toulouse. Nous renouvelerons très certainement cette démarche. »

Bertrand MONTARIOL, Responsable administratif et financier de la société SOGECER

"Le fait de recevoir une avance de 30% au démarrage d'un marché ne nous influence pas dans la décision de répondre ou non à un appel d'offre de Toulouse Métropole. Nous répondons systématiquement à vos appels d'offre car pour nous c'est une vitrine de travailler avec un acteur de votre envergure.

En revanche, le fait de bénéficier d'une avance aussi conséquente nous permet de couvrir les frais de fournitures engagés en début de chantier. Cette avance nous permet de gérer au mieux notre trésorerie qui en ces périodes de crises en a bien besoin. C'est à ce titre qu'elle est très intéressante."